



OCTOBRE 2024

N° 6

# LA LETTRE D'INFORMATION VOSGES NATURE ENVIRONNEMENT



# Ah ! L'eau ! Quoi ?

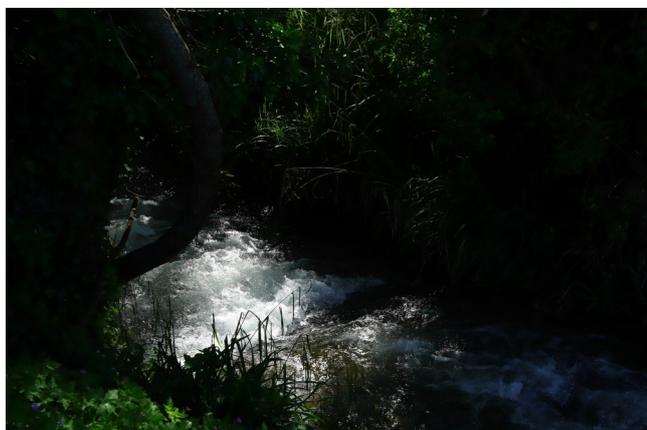
## L'eau : à la vie, à la mort ?

Le 4 juillet 1896, Léon Ruyer, avocat à la Cour d'appel de Nancy, soutient sa thèse pour l'obtention du doctorat de droit français. Elle est sobrement intitulée : Des eaux de source. Son étude débute ainsi : "Les eaux de source sont très précieuses. Elles embellissent le pays où elles jaillissent et s'écoulent, servent à la satisfaction des besoins journaliers de ses habitants et sont un agent très actif de la production agricole : elles sont également fort utiles à l'industrie et contribuent à la formation et à l'alimentation des cours d'eau. Aussi ces eaux sont-elles, partout où elles existent, extrêmement disputées. Leur propriété et leur possession ont été l'objet de nombreux et difficiles procès !".

**En fait, c'est très simple, on va tout vous expliquer : eau minérale, eau de source, eau du robinet**

Un petit tableau récapitulatif :

<b>Appellation</b>	<b>Nature</b>	<b>Origine</b>	<b>Composition</b>	<b>Potabilité</b>	<b>Embouteillage</b>	<b>Traitement</b>
<b>Minérale</b>	<i>Eau médicinale</i>	<i>Nappes souterraines</i>	<i>Stabilité de la composition en minéraux (*)</i>	<i>Pas forcément (**)</i>	<i>Sur place, sans transport</i>	<i>En principe non, mais certains filtrages sont autorisés</i>
<b>Source</b>		<i>Nappes souterraines</i>		<i>Oui</i>	<i>Pas de règle</i>	<i>En principe non, mais certains filtrages sont autorisés</i>
<b>Robinet</b>		<i>Nappes souterraines ou eau de surface (ruisseaux)</i>		<i>Oui</i>		<i>Oui</i>



**(\*) Minéraux** : Potassium, Magnésium, Calcium, Phosphore, Chlore, Fer (L'arsenic est un pnictogène considéré comme un métalloïde, proche du Phosphore)

**(\*\*) Potabilité** : certaines eaux minérales ne sont pas potables car trop riches en minéraux, sodium en particulier (le sodium est limité à 200 mg/L pour l'eau du robinet, certaines eaux minérales en contiennent jusqu'à 1000 mg/L)

La différence entre eau minérale et eau de source est essentiellement un sujet de réglementation qui peut donc varier selon les pays.

La cellule d'investigation de radio France et du Monde a révélé les tromperies des groupes Nestlé (Vittel, Contrex, Perrier) et Alma (Cristalline...). En fait, toutes ces eaux sont traitées et filtrées.

Il n'y a plus de différences majeures entre ces eaux on peut simplement souligner que c'est l'eau du

robinet qui subit le plus grand nombre de contrôles réguliers par l'ARS. Même si certains contrôles ne sont pas assez systématiques et que la fréquence des analyses pesticides est fonction de la vulnérabilité de la ressource et n'ont pas la même fréquence que pour les nitrates. De plus la notion de seuil est à remettre en cause car de nombreux pesticides sont toxiques en deçà des seuils (perturbateurs endocriniens) et il n'est pas tenu compte de l'effet cocktail ! La seule solution, à court terme, serait déjà d'interdire l'épandage des pesticides dans les périmètres rapprochés des captages d'eau.

Concernant les eaux minérales et eaux de source leur prix ne justifie pas leur achat, de surcroît ces eaux contiennent les éléments chimiques (adjuvants) du plastique ainsi que des micro et nanoplastiques.

Certes le goût de l'eau du robinet (chlore) peut orienter vers l'achat d'eau en bouteille mais placer une bouteille en verre avec de l'eau du robinet au réfrigérateur permet une déchloration spontanée. Sur ce point on rappellera que c'est le ministre de l'économie avec la loi NOTRe du 7 août 2015 qui a imposé la chloration de toutes les eaux publiques ce qui n'est pas justifié pour toutes les eaux (la première personne qui trouve le nom de ce ministre gagne un abonnement à vie de la lettre d'information de VNE).



Pour votre curiosité : faut-il filtrer l'eau du robinet (puisque maintenant on va arrêter d'acheter de l'eau en bouteille) ? Non, car la revue Que Choisir a révélé que ces carafes filtrantes étaient des nids à microbes et bactéries. Il faudrait changer les filtres très souvent et vérifier qu'aucun élément du processus actif n'atteigne l'eau de la carafe pour lui conserver ses valeurs de potabilité. Mais il existe des procédés de filtration efficaces (cartouches/nitrates et bactéries) mais cela est assez cher (de l'ordre de 200€/an), à rajouter au prix de l'eau...

**Que peut-on conclure de tout cela ?**

**Toutes les eaux souterraines de notre pays (et d'Europe...) sont polluées. Si les minéraliers sont obligés de traiter l'eau, c'est que toutes les nappes d'eau sont polluées.**

Certes il existe de nombreuses pollutions industrielles qui sont focalisées géographiquement. Le problème c'est la diffusion sur tout le territoire de ces pollutions qui ont pour origine principale l'agro-industrie intensive chimique qui porte atteinte à la biodiversité, c'est-à-dire au vivant auquel nous appartenons au même titre que la faune, la flore. Parlera-t-on bientôt d'agro-terroristes ?

## Pour en connaître un rayon ?

### De l'énergie, mais comment ...

C'était il y a ... 17 ans, en 2007. Un projet est lancé car dans cinq ans nous aurons besoin de plus d'électricité. Pour un coût annoncé de 3.3 milliards.

Quel est ce projet ? C'est, ... c'est ... l'EPR (European Pressurized Reactor) de Flamanville 3, un réacteur à eau pressurisée.

En 2012, il devait donc être réalisé.

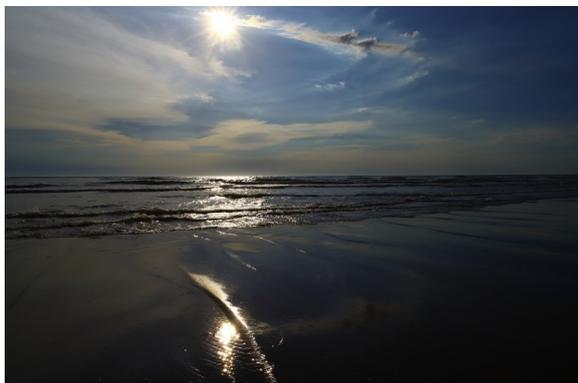
Nous sommes en 2024 et le joujou va seulement démarrer sa production. Et pour un coût à ce jour de 19 milliards.

Soit trois fois plus de temps et un coût six fois plus élevé que prévu pour arriver à son fonctionnement !

Ces 19 milliards dépensés produiront 10.4 TWh/an (facteur de charge moyen du parc nucléaire français 74% sur les bonnes années 2012-2015).

## Que peut-on obtenir avec 19 milliards ?

- 500 000 voitures électriques,
- autant de montres Rolex,
- environ 1 900 000 années de loyers d'un modeste appartement ou 1 900 000 familles logées pendant un an,
- de 9 à 13 milliards de kilos de pommes de terre, selon la saison,
- etc., etc, ...



Mais, puisque nous sommes dans le domaine de l'énergie, **19 milliards correspondent à l'installation de panneaux photovoltaïques pour 18 à 20 GWc** (gigawatt-crête). 1 GWc = 1 000 000 de kWc.

Le kilowatt-crête (kWc) est l'unité de mesure utilisée pour mesurer la puissance maximale qu'un panneau solaire est capable de fournir dans des conditions idéales

Ces 18 à 20 GWc produiraient 22.5 TWh/an (facteur de charge 13.5%), **soit le double de Flamanville !**

## Aurait-on assez de surface pour installer tous ces panneaux ?

Il faut environ 5 m<sup>2</sup> par kWc. Pour obtenir cette puissance de 18 à 20 GWc, il faudrait ainsi installer ces panneaux sur environ 95 000 000 m<sup>2</sup> soit 95 km<sup>2</sup>.

A partir des données de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), cela représente seulement :

- 12% de la surface de toiture industrielle identifiée comme exploitable,
- ou seulement 6% des toitures résidentielles exploitables,
- ou encore la moitié des parkings de commerces.

Et nous n'évaluerons pas ici les risques et les coûts de stockage des déchets nucléaires qui de fait n'existeront pas.

**Sans oublier que l'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas, alors, rayonnement nucléaire ou rayonnement solaire ?**

## Nous contacter

Nous écrire

[vne88@laposte.net](mailto:vne88@laposte.net)

Nous rejoindre

Nous suivre

Actualité, événements,

dossiers en cours,...

<https://www.vne88.fr/>

